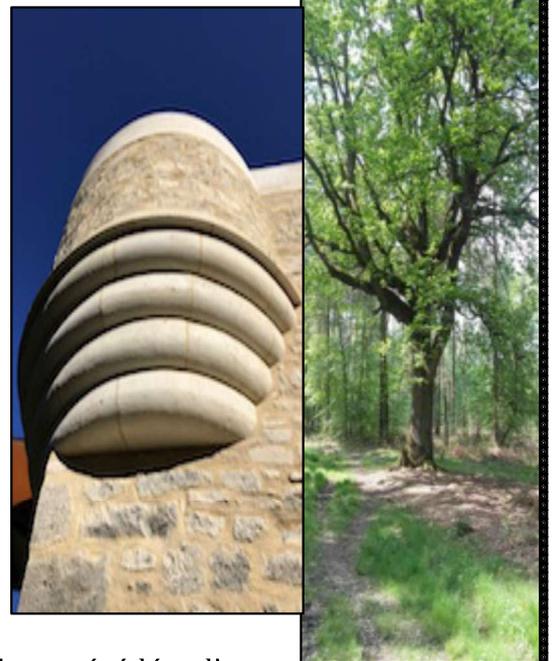


BULLETIN D'INFORMATION N°12 Mars-avril 2018



Édito de la présidente : Évelyne Carlu Lafforgue

BEYNES HISTOIRE ET PATRIMOINE

Depuis le début de l'année, « Beynes Histoire et Patrimoine » a proposé à ses adhérents, aux beynois et aux yvelinois des communes voisines :

- Une conférence sur « Histoire et Art du vitrail », précédée d'une exposition animée par le conférencier, vitrailliste lui-même, Monsieur Jacques Lelyon.
- Une Rando/Culture à Montfort l'Amaury qui fut dédoublée en raison du nombre important de participants, tous très intéressés par la visite commentée des verrières du XIVe siècle de l'église Saint-Pierre de Montfort l'Amaury, par Madame Christiane Métreau.
- Une exposition « De Galie à Versailles », à la Barbacane, durant deux semaines, avec les deux temps forts des visites commentées de l'exposition par Madame Micheline Couillet-Tourtebatte, présidente de l'association « Fontenay d'Hier à Aujourd'hui », qui nous l'avait aimablement prêtée.

Ainsi, au-delà du patrimoine strictement beynois, nous nous sommes intéressés à l'évolution du terroir de la Plaine de Versailles et à la technique d'art du vitrail, art ancestral et toujours en pratique, tant pour la restauration que pour la création de vitraux, véritables chefs d'œuvre. En Avril, la Rando/Culture nous conduira au Domaine National de Port-Royal. Tout au long du parcours des sites et des déambulations à travers le parc, la riche histoire de cet important foyer spirituel du XVII e siècle sera évoquée par Madame de Guilhermier, Conférencière Nationale.

(voir p. 6 et 7)

Puis, le 17 Mai, précédant d'un mois les Journées Nationales de l'Archéologie, Monsieur Pierre de Simon animera une conférence vidéo, sur un sujet assez peu traité : l'archéologie subaquatique.

(voir p.5 et 6)

En filigrane de ces projets, nous n'oublions aucunement le château de Beynes !

Nos inquiétudes redoublent face à l'absence de projets de travaux de sauvegarde concernant le dégagement de l'étage des logis ainsi que son étanchéité.

Le délitement des joints des voûtes des casemates et les chutes de pierres dans l'escalier, relevés une semaine après l'inondation ont déjà été constatés bien auparavant, témoignant davantage des ravages sournois des infiltrations anciennes, que de dégradations dues à l'inondation.

Nous sommes en attente d'une échéance de travaux, qui ouvrirait une perspective quant à la réouverture du château aux visites.

L'association BHP élargit ses échanges avec des associations d'intérêts similaires.

Aussi, nous nous sommes rapprochés dernièrement de la FAVS*, du CRARM* et accueillerons, pour une conférence, le président de la FFESSM*.

(* cf p.6)

Beynes, dans les temps reculés de la préhistoire

Le patrimoine historique beynois a été très riche. Actuellement, hormis l'église Saint-Martin et le château, il n'en subsiste plus rien. On ne peut, au mieux qu'évoquer ces châteaux, manoirs, ponts, chapelles, fermes, lavoirs, moulins qui furent érigés en divers lieux de la commune.

Nous évoquerons tout d'abord les témoignages de vie de nos plus lointains ancêtres qui sont enfouis sous nos pieds : Beynes fut occupée depuis les périodes préhistoriques les plus anciennes. Les sites ont été repérés, quelquefois partiellement fouillés. En voici une rapide énumération, leur situation se référant aux noms des parcelles cadastrales :

Un village du Néolithique au lieu-dit « Les Fourneaux »

Sur la « Terre des granges » furent trouvés des vestiges de l'âge du fer.

Le hameau de « la Couperie » témoigne d'une occupation du Paléolithique et du Néolithique

Le Val des Quatre Pignons révéla des vestiges de l'âge du bronze

Les alentours de la ferme de l'Orme, la « Prise aux Anglais » et le hameau de la Maladrerie : du Paléolithique au Néolithique.

Vestiges de l'âge du bronze

Frileuse : La station préhistorique de Morbois, de l'époque moustérienne et de la pierre polie

On pourrait également citer : La « cité du gaz », la « Croix-Verte », « Beuregard », les « Pendants de la Garenne »...

Nous vous proposerons ultérieurement d'entrer plus en détail dans l'étude de ces sites.



Pour rappel : Paléolithique : - 800 000 avant notre ère

Epoque moustérienne : de - 100 000 à - 35 000 avant notre ère

Néolithique : - 6000 avant notre ère

Age du bronze : -2200 avant notre ère

Age du fer : -800 avant notre ère

L' INRAP à Beynes Qu'est-ce-que l'archéologie ?

L'archéologie permet d'étudier scientifiquement des civilisations disparues à travers les vestiges matériels qu'elles ont laissés, informations indispensables à la compréhension des périodes les plus anciennes où l'écriture était absente, Préhistoire, ou très lacunaire, Antiquité et Moyen Age.

L'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives a pour mission, depuis 2002, d'assurer la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par des travaux d'aménagement du territoire, d'exploiter et de diffuser auprès de la communauté scientifique et du public le résultat de ses recherches.

L'INRAP est intervenu à plusieurs reprises dans le site du château de Beynes en des endroits délimités : les douves, le ravelin le châtelet ouest et la rue traversière.



Fouilles dans la rue traversière . Photo : C.Lafforgue

Chaque campagne de fouilles donne lieu à un rapport très circonstancié en dépôt à la mairie.

pasteurs n'ont aucune valeur au regard de la loi et les enfants nés de ces unions sont considérés comme enfants illégitimes et ne peuvent en aucun cas succéder à leurs parents. Ce sont alors les autres membres de la famille qui bénéficient de l'héritage des biens et titres, aussi bien du côté paternel que maternel.

L'ordonnance royale qui comprend 192 articles est aussi un texte de transformation judiciaire.

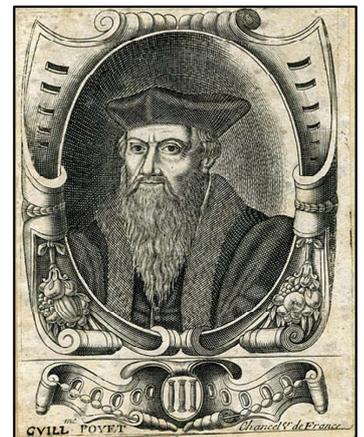
- Elle détermine les limites précises entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière. Elle réforme la juridiction ecclésiastique qui a désormais pour seule compétence le domaine des questions de la foi. (art 1à5)
- Elle régleme la procédure criminelle, écrite et secrète. Un accusé pouvait ignorer jusqu'au jour de son procès les charges qui pesaient sur lui.
- Elle précise qu'en matière criminelle, l'accusé doit répondre par sa bouche aux interpellations qui lui sont faites. Il doit recevoir « communication des faits et articles concernant les crimes et délits » qui lui sont reprochés, avant de répondre. Ainsi, la parole revient en dernier à l'accusé. (art 148 à 162)
- Elle établit qu'en matière de légitime défense, les « homicides qui auraient esté contraints faire des homicides pour le salut et défense de leur personne » pourront obtenir la grâce du roi. (art 168)
- Elle fait obligation aux notaires de conserver leurs minutes. (art 173)
- Elle instaure la police des métiers et interdit toute coalition aux artisans et aux compagnons.

Il convient de noter que le premier acte notarié en français a été rédigé en 1532 (sept ans avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts) à... Aoste, sur le versant italien des Alpes !

Cette ordonnance de 1539 fut abrogée sous la Révolution et remplacée par le décret du 2 thermidor an II (20 juillet 1794) qui prohibera, officiellement, dans l'espace public, toutes les langues régionales.

Guillaume Poyet, lorsqu'il rédige le texte de l'ordonnance, est sous la domination du puissant connétable Anne de Montmorency, principal favori du roi François 1^{er}. En 1540, une coalition d'opposants à la politique menée par le connétable et Grand Maître Anne de Montmorency, entraîne la chute du favori qui part en exil dans ses terres dès juin 1541. Des lettres envoyées par le chancelier Poyet au connétable et datées de 1538 à 1541 sont des preuves de relations très tendues entre les deux hommes, tous deux proches du roi. Une lettre datée de 1540 et signée de l'ambassadeur du roi Henri VIII à la cour de France, sir Henry Wallop, atteste que « le chancelier (...) a la superintendance des affaires sur tous les autres et...la charge de tous les dossiers les plus importants qui relevaient auparavant du connétable. »

Cette époque de puissance du chancelier sera de courte durée puisqu'il fut solennellement dépouillé de sa robe de chancelier le 24 avril 1545 ! Guillaume Poyet dut payer 117.000 livres d'amende et rendre à la couronne ses biens : Beynes, Grignon, Noisy, Les Clayes, Marcq, et autres domaines...Ce fut alors le temps de la disgrâce qui se déroula à Paris, dans l'Hôtel de Nemours où le chancelier mourut en 1548.



L'état-civil et le nom de famille après l'ordonnance de Villers-

Cotterêts : le 11 novembre 1563, le Concile de Trente adopte un décret qui proclame la liberté pour les enfants de se marier sans le consentement de leurs parents et aux termes duquel le mariage est nul s'il n'a pas lieu dans l'église en présence du propre curé des futurs époux (*in facie ecclesiae, proprio praesente parochi*).

Pour éviter la célébration de mariages « illicites » il est rendu obligatoire aux curés de tenir le registre où sont inscrits le nom des baptisés et celui de leurs parrains.



Un ancien registre paroissial (commune de Montlevon 1537)

Jeudi 17 mai à 20h30 : conférence à la salle Fleubert

« L'archéologie subaquatique par Pierre de Simon »

Vice-Président de l'Archéologie sous-marine FFESSM pour l'Île de France
Référént et formateur des plongeurs-archéologues des Yvelines



Après avoir présenté les différentes périodes historiques au travers d'exemples pris sur des chantiers sous-marins, je suivrai comme **fil rouge** la vie comme homme d'équipage de Jean François LAMBERT né en 1772 dans **le canton de Beynes**, embarqué sur le bateau de la Royale -le Diomède, mort pendant la bataille navale de San Domingo en Février 1806 contre les Anglais - *origine : Service Historique de la Défense*.

L'exposé se poursuivra sur les conditions de vie d'un marin sur un bateau de guerre français au XVIIIème et XIXème s pour terminer par l'exploration sous-marine d'une frégate de cette époque, mise à jour entre 2008 et 2012 en Corse.

L'archéologie subaquatique

L'archéologie subaquatique est un domaine de l'archéologie caractérisé par la recherche et l'étude des vestiges anciens ou récents se trouvant sous l'eau douce avec des méthodes particulières, en vue de connaître les activités humaines du passé. Elle se pratique dans les eaux intérieures, par opposition à l'archéologie sous-marine qui se déroule dans la mer. Le milieu aquatique est très favorable à l'archéologie : l'eau douce protège des actions humaines destructives et les éléments organiques et minéraux, à l'abri de l'oxygène, de la lumière et des organismes biologiques, sont souvent parfaitement conservés. **Les milieux concernés sont très variés : puits, citernes, conduits souterrains noyés, lacs de plaine ou de montagne, étangs, fleuves et rivières, tourbières et marécages et tout milieu humide ou inondé où les archéologues ne peuvent intervenir par des fouilles classiques.**

Cette forme d'archéologie s'est développée grâce à l'invention du scaphandre, et autres matériels subaquatiques. La première fouille d'archéologie subaquatique a eu lieu en Suisse en 1854 pour étudier le peuplement lacustre du Néolithique. Cette sous-discipline de l'archéologie va évoluer grâce à l'apport des nouvelles technologies dans le domaine de la plongée sous-marine, ce qui va déboucher sur l'élaboration d'une méthode de fouille spécifique aux milieux immergés dans les années 1960-1970.

Les recherches en fleuves et rivières ont un passé plus récent que l'archéologie lacustre et sont bien moins connues du public. L'archéologie en milieu fluviale se développe en France depuis les années 1980, grâce à la pénétration de l'archéologue en personne dans l'élément aqueux. Malgré des conditions d'intervention parfois difficiles, les résultats obtenus ont confirmé la faisabilité et le potentiel archéologique de rivières, comme la Saône, la Seine, la Marne, la Charente ou la Dordogne.

Le patrimoine culturel subaquatique est protégé par la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de l'UNESCO.

L'archéologie sous-marine est une spécialité professionnelle cumulant les exigences de l'archéologie terrestre avec les contraintes de la plongée sous-marine, et amène à intervenir sur toutes les périodes historiques aussi bien en Europe qu'à travers le monde. Les conditions de vie sont parfois rudes à cause d'un équipement de camp souvent sommaire et l'éloignement du ravitaillement. Il faut savoir s'intégrer à un environnement pluridisciplinaire et multilingue. C'est une activité ponctuelle qui ne peut souvent se suffire à elle-même et qui doit être complétée par d'autres facettes – vidéo/ restauration/ dendrochronologie/ architecture navale/ ...

Pierre de SIMON :

Plongeur Professionnel Classe 2B et Moniteur d'État de plongée scaphandre,
Vice-Président de l'Archéologie sous-marine FFESSM pour l'Île de France
Réfèrent et formateur des plongeurs-archéologues des Yvelines,
Responsable de mission pour les chantiers archéologiques sous-marins des Yvelines,
Participation à des chantiers nationaux sous l'égide du DRASSM, organisme d'état surveillant l'ensemble
des interventions archéologiques sous-marine et subaquatique en France,
Frégate de 20 canons coulée en 1811 en Corse, après 3 années de recherches
Caraque génoise du XVIème s en baie de St Florent [publication en cours]
Bateau fluviomaritime du XVème s, Hauts de France
Étude d'une pèlerine de l'époque moderne, Auvergne-Rhône-Alpes.
Épave du IIème s, la Triboulen de Maire, Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Et à l'international avec le State Hermitage Museum (Velij- Russie), ou Haïfa University (Césarée – Israël),
...

Les Yvelines faisaient partie de la province romaine appelée La Lyonnaise. Les villes principales à l'époque gallo-romaine sont les chefs-lieux des cités, entités territoriales et administratives reprenant le découpage des peuples de l'époque gauloise. Les chefs-lieux les plus proches des Yvelines sont Chartres, Paris, Evreux et Rouen. Il existe aussi des agglomérations plus petites. Dans les Yvelines, on trouve seulement ces agglomérations de moyenne importance comme Jouars-Pontchartrain, Septeuil, Les Mureaux, Epône, Maule, Bonnières-sur-Seine et Ablis.

Il existe de fortes probabilités pour qu'Houdan et Poissy soient également des agglomérations gallo-romaines.

Voies romaines traversant le département (d'après Y. Barat et I. Renault-SADY).

Le réseau routier est bien développé, il forme de grands axes reliant entre eux les chefs-lieux de cité. Le réseau de voies terrestres est également constitué de voies secondaires pour les agglomérations de moindre importance et la desserte des *villae*. Le transport des marchandises se réalise de préférence par voie fluviale sur de grandes barques à fond plat qui remontent les rivières. Avec la Seine, trois rivières sont navigables, la Mauldre, la Vaucouleurs et l'Epte, réservées aux petites embarcations.

Le port antique des Mureaux, fouillé par le Service archéologique départemental, a été construit au Ier siècle après J.-C. en bord de Seine, de part et d'autre de la voie terrestre menant de Beauvais à Orléans.

Port antique des Mureaux (dessin d'Y. Barat, SADY).



*FAVS : Fédération Archéologique du Val de Seine, qui, depuis 2010, regroupe 9 associations (loi 1901) des Yvelines. Elle a pour projet de mutualiser leurs compétences, de proposer des interventions et des prêts d'expositions.

* CRARM : Centre de Recherche Archéologiques de la Région Mantaise.

* FFESSM –Île-de-France : Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, agréée pour la formation à la pratique de la plongée avec bouteilles, la plongée libre, les sports et recherches archéologiques subaquatiques.

Port-Royal des Champs

Situé sur les pentes de la Vallée de Chevreuse, Port-Royal est un vaste domaine forestier dans lequel se trouvent le Site des Ruines de l'Abbaye, et le Site des Granges, composé d'un parc, du musée proprement dit et d'anciens corps de ferme.

Ces deux sites sont traversés par le chemin de Jean Racine qui relie Saint-Rémy les Chevreuse à Trappes.

- **Le Site des Ruines** : De l'abbaye cistercienne originelle fondée en 1204, seuls les bâtiments agricoles, le pigeonnier et l'ancien moulin ont été conservés. L'abbaye fut détruite en 1711 par ordre de Louis XIV, suspecte d'être le lieu de diffusion d'une pensée religieuse, le jansénisme* (Cornelius Jansen, théologien, 1585-1640)

Son influence intellectuelle et spirituelle demeura vive en France jusqu'à la Révolution, l'abbaye détruite et le cimetière devenant lieux de pèlerinages.

- **Le Site des Granges** : Situé sur le plateau, on peut encore y voir l'ancienne grange à blé, un ensemble de bâtiments des XVIIe et XIXe siècle et le puits dit « de Pascal ». En 1651, la communauté des solitaires avait fait ériger des logis destinés à abriter les « Petites écoles », dont Racine fut l'élève.

Les Cent Marches permettaient aux Solitaires de descendre à travers le parc jusqu'à l'abbaye.

Verger, potager, jardin médicinal et bouquetier furent créés par Antoine Arnaud d'Andilly au milieu du XVIIe siècle, puis reconstitués en 1999.

Le bâtiment des « Petites écoles » abrite les collections du **Musée National** évoquant les principaux protagonistes de l'histoire de l'Abbaye de Port-Royal, ainsi que son activité religieuse, intellectuelle et pédagogique durant le XVIIe siècle. On peut y découvrir de nombreux portraits, tableaux, dessins, gouaches, gravures, objets et livres.



Angélique Arnaud, abbesse et réformatrice de l'abbaye de Port Royal (1591-1661)



*PORT ROYAL DES CHAMPS : gouache d'après une gravure de Louise-Madeleine HothemelsCochin (1688-1767)
Musée de Port Royal des Champs*

*Qu'est-ce –que le jansénisme ?

Quand cette controverse éclate, Port-Royal est au centre d'une importante floraison littéraire. Cornélius Jansen enseigne la théologie à Louvain puis devient évêque d'Ypres. Il rédige son traité, l'Augustinus, à partir de 1628 et tente de restaurer la doctrine de Saint Augustin sur la place de la grâce divine dans le christianisme. Est-elle « nécessaire » ou « suffisante » ? La polémique est lancée et défendue par un groupe de théologiens, par des écrivains comme Pascal qui prend position contre les Jésuites et par la communauté de Port-Royal des Champs. Le roi, sous l'influence de ses conseillers, va organiser la lutte contre le jansénisme et la persécution méthodique des moniales de l'abbaye. Certaines sont exilées, d'autres sont enfermées dans Port-Royal sous surveillance policière. *Leur résistance est jugée scandaleuse dans la société de l'Ancien Régime où la femme n'a pas le droit d'opinion.* (P.Luez, directeur du musée de Port-Royal)
La communauté est condamnée au déclin.

Pour suivre les informations de
l'association :

www.beyneshistoirepatrimoine.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

Contact :

beyneshistoirepatrimoine@gmail.com

 : 0670095593 / 0682454766

Conseil d'Administration de
BHP



Evelyne Carlu Lafforgue

Annie Stender

Jean Marc Bruneau

Sophie Sauteur

Jean-Michel Lherbier

Annie Chartier

Noël Gautier

Bernard Lagrange

Marie-Jo Acory

Gil Cochery

Patrick Alabarbe

Marie-José Rossi Jaouen

Au printemps qui ne vient pas

Où donc est le printemps ? Endormi sous la nue
Le soleil ne luit pas ou brille sans chaleur,
Et dans les champs, la neige, aux arbres suspendue,
Tient la sève captive et dévore la fleur.

Tout frissonne et se tait ; le pauvre laboureur
S'assied morne et pensif sur quelque roche nue ;
Le pain pour ses enfants va manquer, et son cœur
Maudira l'heure sainte où leur mère est venue.

Il est aussi des temps où du soleil divin
L'homme attend le retour et le demande en vain ;
Qui de nous, une fois, et de l'âme et du monde

N'a cru voir les destins confondus et flottants,
Et des esprits troublés sondant la nuit profonde
Ne s'écria jamais : — Où donc est le printemps ?

Antoine de Latour (1808-1881)

Ont participé à ce bulletin :
Evelyne Carlu Lafforgue, Annie Stender,

Siège social de BHP :
Mairie de Beynes
Place du 8 mai 1945
78650 Beynes

